

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM144/2025

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Stationnement d'une nacelle et d'un camion
Rue de l'Artisanat

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société RW OUEST PAYSAGE, en date du 28/09/2025, de stationner une nacelle et un camion pour l'élagage des arbres d'une propriété rue de l'Artisanat ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est une voirie communale ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le mardi 25 novembre 2025, de 8 h 30 à 16 h 30, pour 1 journée, le stationnement d'une nacelle et d'un camion sera autorisé rue de l'Artisanat entre le n° 8 (parking à l'angle de la rue Finale en Emilie) et le n°16 (intersection avec le chemin du Ravagnon).

ARTICLE 2 : La rue de l'Artisanat sera barrée entre la rue Finale en Emilie à l'intersection avec le chemin du Ravagnon. Une déviation sera mise en place par la rue Finale en Emilie et la rue des Monts du Lyonnais. Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 3 : Une information auprès des riverains devra être faite au préalable par le demandeur. La chaussée devra être laissée propre.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au service environnement de la CCVL,
- RW OUEST PAYSAGE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 2 octobre 2025

Acte publié le

03 OCT. 2025

Bernard ROMIER, Maire

